

Education des enfants roms : formation des enseignants, classes préparatoires



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

**Éducation des enfants roms :
formation des enseignants,
classes préparatoires**

Séminaire du Conseil de l'Europe

Du 20 au 24 octobre 2002

Kosice, Slovaquie

Synthèse réalisée par : **Martina Hornakova**
(Centre de Recherches Tsiganes, Paris)

Le contexte du séminaire

Cette rencontre s'inscrit dans le contexte des travaux du Conseil de l'Europe : elle est un élément de mise en œuvre de la Recommandation n°R(2000)4 du Comité des ministres aux Etats membres sur l'Education des enfants roms/tsiganes en Europe, adoptée le 3 février 2000.

Les Ministres y reconnaissent "qu'il est urgent de poser de nouvelles fondations pour de futures stratégies éducatives en faveur des Roms/Tsiganes en Europe, notamment en raison du taux élevé d'analphabétisme ou de semi-analphabétisme qui sévit dans cette communauté, de l'ampleur de l'échec scolaire, de la faible proportion de jeunes achevant leurs études primaires et de la persistance de facteurs tels que l'absentéisme scolaire".

La mise en œuvre de cette Recommandation, qui concerne les 44 Etats membres du Conseil de l'Europe est lancée maintenant, dans un Projet global qui comporte l'organisation de séminaires. De telles rencontres ont des rôles multiples : rôle de pilotage pour les actions en cours et les actions à venir, rôle d'induction pour dynamiser de nouvelles activités, rôle évident de rencontre de personnes d'horizons différents, rôle de formation pour ceux qui participent, rôle de consultation des participants, rôle de recueil d'information par les présentations qui se complètent, etc.

Le thème de chaque séminaire doit être précis, afin d'éviter les répétitions, de pouvoir approfondir les thèmes les plus importants, et de constituer un savoir cohérent et comparatif à l'échelle européenne. C'est dans cette optique que le séminaire organisé à Kosice a été centré sur la question des "classes préparatoires".

Il y a plus d'un an, lors d'une réunion exploratoire concernant la mise en œuvre de la Recommandation, Mme Anna Butasova, directrice adjointe de l'Institut Pédagogique d'Etat (SPU), a proposé que la Slovaquie organise un séminaire. La proposition a été formalisée un peu plus tard et le sujet choisi n'était pas pris par hasard. Car s'il convient, dans chaque Etat, de faire émerger les expériences confirmées, porteuses d'enseignements et de bonnes pratiques, alors les classes préparatoires en sont le cas pour la Slovaquie.

Il faut aussi mentionner que ce séminaire entre également dans le "*Programme pour la formation continue du personnel éducatif*" du

Conseil de l'Europe. Ce programme qui existe depuis 1969 permet chaque année à des centaines d'enseignants, formateurs, chefs d'établissement, inspecteurs, de participer à des échanges européens sur différentes thématiques. C'est donc ainsi que 7 participants non-Slovaques ont pu être invités à ce séminaire, après avoir déposé leur candidature et après avoir été choisi par les autorités slovaques. De même le SPU a pris en charge les enseignants slovaques intéressés de participer à cette rencontre.

Plus de 40 personnes se sont réunies lors de ces trois journées de travail, des Etats suivants : Autriche, Angleterre, Chypre, Espagne, France, Roumanie, Slovénie, et Slovaquie. Une vingtaine d'enseignants slovaques, pour la plupart travaillant ou ayant travaillé dans une classe préparatoire avec les enfants roms, les représentants du Ministère de l'Education de la République slovaque, de l'Institut Pédagogique d'Etat, de l'ambassade de France, le responsable du Bureau d'information du Conseil de l'Europe à Bratislava et de la municipalité de Kosice, et les invités étrangers, ont formé un ensemble très riche pour les échanges.

L'essentiel du séminaire s'est déroulé dans l'auditorium de l'hôtel Akademia à Kosice. Par ailleurs, une visite d'une demi-journée dans une école primaire à Kosice-Saca (banlieue proche de Kosice) a permis aux participants d'assister directement à un cours dans une classe préparatoire et dans des classes des niveaux d'enseignement plus élevés. Ensuite ils ont eu l'occasion de débattre avec le directeur et les enseignants de cet établissement sur les avantages et les inconvénients de ces classes.

Une visite de l'Ecole secondaire des arts a été organisée également afin de montrer surtout aux participants étrangers le fonctionnement de cette école unique qui prépare essentiellement des élèves roms à des métiers artistiques mais aussi d'enseignement (danse, chant, musique, théâtre, fabrication et réparation des instruments de musique, etc.).

Genèse des classes préparatoires dans le contexte slovaque

Les premières décisions politiques qui ont conduit à l'établissement des classes préparatoires en Slovaquie remontent à 1991. En effet, il s'agit, d'une part, de la Résolution n° 153/1999, dans laquelle le Gouvernement a approuvé les *Principes de la politique gouvernementale envers les Roms* et leur transposition dans le secteur éducatif ; d'autre part, de la loi n° 581/1991 Zb. sur le budget d'Etat de la République slovaque pour l'année 1992, par laquelle le Gouvernement a octroyé 10 millions de SK (environ 240.000 €) au Ministère de l'éducation spécifiquement pour l'ouverture des classes préparatoires dans les écoles primaires "pour les enfants provenant d'un environnement linguistiquement défavorable".

Le premier projet des classes préparatoires a été réalisé par Mme Maczejkova et a été approuvé par le Conseil opérationnel du Ministre le 29 mai 1992, sous le n° 2153/92-22. Selon ce projet, le programme d'enseignement de la 1^{ère} classe d'école primaire a été divisé en deux parties (la première devant être enseignée dans la classe préparatoire). Pendant l'année scolaire 1992/93, le Ministère de l'éducation a aussi approuvé et publié l'Abécédaire rom et le Livre de lecture en langues slovaque et rom. En 1992, le projet d'une formation de spécialisation et d'innovation pour les enseignants avec un grand nombre d'élèves roms a été approuvé. Il a été réalisé par le Centre méthodologique à Presov. On a également approuvé le programme d'enseignement pour les écoles primaires avec l'enseignement de la langue romani, avec la validité du 1^{er} sept.1993. En 1995, on a publié le manuel scolaire bilingue Amari alphabet – Notre alphabet. Le 17/08/1993, le Conseil opérationnel du ministre de l'Education a approuvé l'évaluation finale de la mise en place expérimentale des classes préparatoires pour les enfants roms provenant d'un environnement défavorable.

A partir de l'année scolaire 1996/97, dans les différentes régions de la Slovaquie, les classes préparatoires ont été établies pour les enfants de 6 ans qui venaient d'un environnement défavorable, dans lesquelles on utilisait le romani en tant qu'une langue d'aide et de soutien afin de surmonter la barrière linguistique. Ce programme d'enseignement a été officiellement approuvé par le Ministère et entré en vigueur le 1/9/1999 sous le nom "Projet de vérification expérimentale des classes préparatoires pour les enfants provenant d'un environnement socialement et linguistiquement défavorable". Il a été réalisé pendant l'année 1999/2000 dans 22 départements, ce qui représentait 70 écoles primaires et 89 classes avec un nombre total d'élèves de 1178.

En 2001, le Ministère a chargé le SPU (par la lettre n° 21/2000, datée du 14/01/2001) de mener **la vérification expérimentale des classes préparatoires "pour les enfants d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine de l'éducation"**. Sur la base de cette décision, le SPU en coopération avec la Faculté pédagogique de l'Université Comenius, a démarré une recherche dans 30 écoles primaires et environ 275 enseignants travaillant avec les enfants roms ont été choisis pour participer à cette recherche. Le reste des écoles a été mis sous la gestion du SPU.

Le but de cette tâche a été de préparer le contenu d'enseignement dans la classe préparatoire de telle façon que lorsqu'un enfant l'aurait fréquenté, il devait devenir prêt pour entrer dans la 1^{ère} classe d'école primaire. Mme Anna Butasova a été la responsable de ce projet et Mme Katarina Vladova sa coordinatrice.

52 écoles primaires ont reçu les propositions du plan et du programme d'enseignement pour les classes préparatoires, les feuilles de suivi de plan par temps et par thème, et les propositions. Une procédure d'observation et de remarque de ces documents pendant l'année scolaire 2001/02 a abouti enfin à un matériel final, nommé "Les propositions du plan et du programme d'enseignement pour **la classe zéro** d'école primaire", qui a été envoyé le 15/07/2002 au Ministère de l'éducation pour son approbation. Ces propositions ont pris compte de diverses expériences des projets internationaux et des rencontres avec des enseignants qui travaillent avec les élèves roms, dans le cadre de la formation de spécialisation et d'innovation.

Malgré de nombreuses contestations de la part de SPU ou des experts étrangers, le changement de l'appellation - "**classe zéro**" au lieu de "**classe préparatoire**" d'école primaire - a été accepté par l'approbation de la nouvelle de la loi n° 29/1984 Zb. sur le système d'enseignement primaire et secondaire, aux termes de la loi n° 408/2002 Zb., art. 2, paragraphe 6, qui proclame :

"La classe zéro est la forme d'enseignement et d'instruction, faisant partie intégrale de l'école primaire. L'enseignement dans la classe zéro peut être organisé par le biais des activités scolaires de toute la journée, avec les programmes d'accélération et les exercices orientés sur le développement des fonctions cognitives et extra cognitives, et accomplissant partiellement le plan d'enseignement destiné pour la 1^{ère} classe d'école primaire.

La classe zéro est assignée aux enfants qui au 1^{er} septembre sont âgés de 6 ans mais n'atteignent pas la maturité scolaire, proviennent d'un environnement socialement défavorable et, il est très probable qu'à cause de l'environnement social et linguistique, ne vont pas être capables de suivre les matières étudiées dans la 1^{ère} classe d'école primaire en une seule année."

Le paragraphe 34, l'art.3 de la même loi, stipule :
"L'accomplissement de la classe zéro d'école primaire est considéré comme la première année de la scolarité obligatoire."

Plans et programmes d'enseignement pour la "classe zéro" d'école primaire

- Ceci est un résumé des orientations officielles pour la classe préparatoire, présentées par le SPU.

Introduction

Le rôle de la classe (préparatoire) "zéro" est d'accélérer le développement de l'enfant durant un an de telle manière qu'à la fin de l'année il soit capable d'intégrer le processus éducatif et de satisfaire aux exigences qui sont posées à un élève lors de l'entrée dans la 1^{ère} classe de l'école primaire.

L'établissement de la "classe zéro" dans l'école primaire découle d'un besoin d'aider les enfants, "notamment ceux qui viennent d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine d'éducation", et qui à cause des diverses raisons n'ont pas fréquenté un établissement préscolaire et n'ont pas été donc préparés suffisamment à l'entrée dans l'école primaire.

Environ 30% de la population totale d'enfants ne fréquentent pas la maternelle. Il s'agit surtout des enfants des familles socialement démunies, négligeant l'instruction. Ce qui est spécifique à ce groupe d'enfant, c'est d'avoir une approche particulière. C'est donc ainsi qu'il est supposé que la "classe zéro" sera spécifique. Spécifiques devront être également : le travail de l'enseignant avec ces enfants, son approche envers ce groupe d'enfants et son bon choix des méthodes et des formes de travail.

Les documents pédagogiques de base conçus pour ce groupe particulier d'enfants ont pris en compte l'âge d'enfants, les rapports sociaux dans la famille, l'environnement insuffisamment stimulant d'où l'enfant provient et les capacités d'enfants. L'enseignant dans la classe zéro travaillera selon les documents pédagogiques suivants :

- le plan d'études pour la "classe zéro" d'école primaire
- les programmes d'enseignement pour la "classe zéro" d'école primaire
- le plan par temps et par thème

Rôles et buts de la "classe zéro"

Les rôles principaux du développement de la personnalité de l'élève dans la "classe zéro" :

- faire connaissance progressivement avec le monde environnant dans lequel l'élève va circuler et penser ;
- connaître la quantité convenable d'informations concernant l'environnement le plus proche ;
- penser d'une façon autonome et décider sur la base de ses propres connaissances et ses expériences – l'apprentissage événementiel ;
- s'approprier et automatiser les bases élémentaires d'hygiène et d'autonomie qui correspondent à l'âge et au degré de savoir de l'élève ;
- développer les capacités élémentaires de communication de l'élève au moyen des perceptions d'émotions, de l'imagination et des attitudes en orientant l'action vers les valeurs de l'élève ;
- apprendre aux élèves à coopérer et à communiquer convenablement avec les camarades de classes, les enseignants et les adultes ;
- rechercher les méthodes intéressantes conduisant à susciter chez les élèves l'intérêt d'apprendre ;
- apprendre à l'élève à avoir du respect pour soi-même et pour les autres, et apprendre à se connaître soi-même et développer une réflexion autonome en rapport à son âge ;
- savoir présenter ses connaissances et ses compétences, son travail ;
- s'entre-aider pour résoudre des situations concrètes – l'instruction vers la tolérance, l'empathie, et le futur travail en équipe ;
- apprendre à surmonter des obstacles et à être responsable de son comportement.

Lors de la scolarisation des enfants dans la "classe zéro", la personnalité de l'enseignant qui va travailler avec ces enfants est très importante. **L'enseignant devrait connaître le contenu du processus éducatif** ce qui présume **la connaissance du contenu des plans et des programmes d'enseignement et les réponses à trois questions élémentaires :**

1. Qu'est-ce qu'un enfant devrait connaître avant l'entrée à l'école primaire ?

(Note : Ceci est indiqué dans le Programme du travail pédagogique pour les écoles maternelles de l'année 1999.)

2. Quels devront être les buts poursuivis et aussi les exigences qui permettent d'atteindre le niveau de maturité scolaire en matière : du développement personnel et social, de l'évolution de communication et des fondements de la lecture et de l'écriture, des bases des mathématiques, des compétences linguistiques, de la socialisation, de la connaissance et de la conception du monde, du développement corporel et du développement de la créativité ?
3. Quels devraient être la structure et le contenu des matières dans la classe préparatoire de manière à garantir à tous les élèves un passage continu de la classe préparatoire à la 1^{ère} classe d'école primaire ?

Par ailleurs, l'enseignant devrait bien connaître la personnalité de l'élève, tout en respectant :

- les principes d'une approche individuelle dans l'enseignement et l'instruction de chaque élève ;
- le principe de la différenciation et de l'individualisation des buts, des tâches et des activités de l'élève ;
- le principe de l'adéquation du contenu du processus éducatif aux spécificités de l'âge et de la personnalité des enfants "provenant d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine de l'éducation" ;
- l'exigence de donner ou d'assurer (selon la nécessité) les soins d'un orthophoniste ;
- la coopération avec le pédagogue spécialisé et le psychologue scolaire.

Organisation du travail dans la "classe zéro"

Dans la "classe zéro", on accueille les enfants âgés de 6 ans, qui ont atteint l'âge de 6 ans jusqu'à la fin de l'année civile, et qui n'ont pas fréquenté l'école maternelle et ne sont pas prêts et ni matures pour suivre la 1^{ère} classe d'école primaire. On n'y accueille pas les enfants avec une scolarité obligatoire différée ni les enfants âgés de 4 ou 5 ans.

L'enfant peut être admis dans la "classe zéro" pour l'année scolaire donnée :

- sur la demande des parents de l'enfant (ou de son représentant légal) ;
- sur la recommandation du psychologue scolaire, ou l'avis du Service de consultation pédagogique-psychologique avec l'accord parental (ou du représentant légal).

L'établissement des classes zéro, leur fonctionnement et l'organisation du travail :

- la classe zéro est établie à la demande du directeur d'école primaire dans laquelle il y a des enfants inscrits qui vont fréquenter cette classe ;
- le local de la classe zéro fait partie de l'école primaire par laquelle la demande a été faite ;
- toute la classe zéro va être organisée selon ces documents officielles ;
- l'activité éducative et d'instruction va être réalisée pendant 528 heures dans l'année scolaire selon les plans et programmes d'enseignement ;
- l'enseignant va utiliser la documentation pédagogique élémentaire valable pour le 1^{er} degré d'école primaire et la documentation pour le diagnostic pédagogique de l'élève ;
- la longueur de la journée d'enseignement dans cette classe est de 22 heures par semaine, 5 jours dans la semaine ;
- l'enseignant est libre d'organiser l'enseignement dans les blocs ou dans les heures d'enseignement mais il est tenu de respecter la limite définie ci-dessus ;
- l'enseignant décide des pauses selon les besoins des élèves ;
- l'enseignant détermine l'emploi du temps suivant les données de sa classe et le soumet à son directeur pour l'approbation ;

- l'enseignant élabore le programme éducatif individuel pour l'élève qui ne suit pas le rythme des autres élèves, selon ses besoins, et le soumet également à son directeur pour l'approbation;
- l'élève peut fréquenter la classe préparatoire seulement pendant une année.

Développement des capacités graphomotrices et enseignement artistique dans la "classe zéro"

- Ceci est une brève présentation d'une partie des plans d'enseignement pour la classe préparatoire.

Dans le cadre de l'enseignement artistique dans la classe préparatoire et celui qui a pour but de développer les capacités graphomotrices, nous partons d'une vision enfantine complexe, de la compréhension, de l'évaluation et de l'expression artistique du monde dans lequel les côtés pratiques, cognitifs et esthétiques se rencontrent. Nous devons prendre en compte également le fait que les capacités à dessiner ou à peindre ne sont pas bien développées chez les enfants accueillis dans la classe préparatoire et que ces derniers ne sont prêts ni physiquement ni psychiquement à écrire. Il est donc important de respecter ces insuffisances dans toute approche pédagogique envers ces enfants.

Les activités de travail devront s'appuyer sur l'expression enfantine spontanée qui émane des expériences émotionnelles des enfants. Il est nécessaire de susciter chez eux l'attrait et la joie des propriétés et des fonctions naturelles des couleurs, des formes, des volumes et des matériaux divers. Lors du développement des capacités artistiques et graphomotrices, la méthode la plus appropriée à cette connaissance est **le jeu** auquel on devrait davantage initier les enfants.

La préparation à l'écriture et à l'expression artistique est adaptée aux capacités des enfants tant par ses contenus que par son organisation (division interne). Les contenus de la préparation à l'écriture et à l'expression artistique s'entrelacent de manière naturelle par tous ses composants et ils font partie de toutes les activités. La préparation des élèves à l'écriture devrait s'exercer sur des feuilles de travail que l'enseignant a auparavant préparées et pré-écrites. Nous proposons, suivant le besoin, de fournir 4 à 5 feuilles de travail chaque mois, selon la capacité de l'enfant.

Les différentes activités créatives, artistiques, le développement de l'appréciation esthétique de la réalité dominant dans le contenu. Il s'agit de :

- pratique du rapport positif envers le jeu ;
- exercice, coordination des mouvements de la main et du corps entier, exercice de la motricité brute ;
- développement de la perception par les sens, coordination des mains et du cerveau ;

- développement de la motricité fine des mains, développement de la fantaisie, de l'imagination et de la créativité des élèves, leur apprendre à percevoir les illustrations de livres pour les enfants ;
- expérimentation et travail avec les outils artistiques, découverte des différentes techniques.

Lors de la préparation à l'écriture, il est important de :

- développer l'esprit d'initiative chez les enfants ;
- apprendre aux élèves de tenir les outils d'écriture, d'imiter la forme demandée ;
- s'approprier des formes de base nécessaires pour l'écriture (arcs, lignes obliques, verticales, horizontales, points, cercles) ;
- savoir utiliser différents outils de dessin et d'écriture.

Nous avons inclus dans le contenu pour les enfants dont les capacités graphomotrices se sont bien développées lors de la première moitié de l'année, l'exercice de l'écriture des lettres – toujours avec un écart minimal d'une semaine et dans l'ordre suivant :

- les voyelles : A, a, I, i, E, e, O, o, U, u.
- les consonnes : M, m, L, l.

Formation de spécialisation et d'innovation pour les enseignants des enfants roms

Le SPU avec l'Association "Orava pour la démocratie dans l'enseignement" ont élaboré une formation innovatrice pour le personnel pédagogique des enfants roms, tenant compte des réajustements législatifs. Ce projet de formation a été conçu suite aux suggestions de l'équipe qui a réalisé la recherche expérimentale des classes préparatoires pour les enfants d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine d'éducation.

Le but du projet repose sur la préparation de l'enseignant, notamment par son côté personnel, pour qu'il soit capable de reconnaître et comprendre les spécificités de la culture, de la langue et du caractère de l'enfant rom. Sur ces bases il devrait savoir concevoir des programmes éducatifs de manière efficace et créative et respecter les particularités de l'enfant rom. Enfin, cette formation devrait amener l'enseignant à savoir aisément utiliser des taxonomies cognitives dans des conditions concrètes de l'éducation et à respecter les droits de l'homme et de l'enfant.

La formation est destinée à tout le personnel pédagogique travaillant dans le domaine de l'éducation des enfants roms, ou d'autres enfants "d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine de l'éducation". Dans la première phase de sa réalisation, cette formation est destinée aux enseignants des écoles maternelles et du premier degré d'école primaire. Le contenu de la formation a été accommodé par rapport à ce groupe concret du personnel pédagogique afin que les différentes activités et les stratégies pédagogico-psychologiques, méthodologiques et didactiques soient exactement délimitées par l'âge du groupe d'enfants donné. Dans les prochaines phases de la formation de spécialisation et d'innovation, il sera possible d'étendre ce projet aux classes plus élevées d'écoles, éventuellement aussi aux enseignants des écoles spéciales.

Les cours sont répartis en **6 stages** et représentent un volume total de **200 heures**. Ils sont partagés en **modules obligatoires** (120 h), **module optionnel** (20 h) et **enseignement à distance** (60 h). Le contenu de la formation est agencé de manière suivante :

Module n° 1 :

Introduction à l'étude, information des participants sur la Stratégie du gouvernement slovaque I. et II., leur faire connaître la législation

valable dans la République slovaque, Convention des droits de l'enfant, les droits de l'homme, les droits spécifiques aux minorités. L'histoire des Roms, les Roms en Slovaquie, en République tchèque et en Moravie, l'identité du peuple rom. Possibilités d'accès aux diverses informations concernant la problématique par le biais de différentes sources.

Module n° 2 :

Enseignement socio-psychologique orienté sur la connaissance de soi-même et des autres, techniques de la prise de contact, observation, feed-back, résolution des conflits interpersonnels et intrapersonnels, communication, art de l'écoute. Créativité, solution créative des problèmes, heuristiques, apprendre à surmonter des situations de stress, techniques de relaxation.

Module n° 3 :

Cadre général de l'apprentissage et du raisonnement dans l'enseignement. Stimulation de l'apprentissage des mathématiques et des sciences naturelles chez l'enfant par le biais des calendriers et des plans "concept-image". Établissement des conditions naturelles pour stimuler la soif d'apprendre. Création des magazines et livres enfantins pour développer l'écriture d'enfants. Établissement d'un climat positif dans la classe et pour les tâches et le rôle de l'enseignant. Interaction sociale et relations sociales dans la classe. Développement du raisonnement moral des enfants. Signification et emploi des jeux pour le développement de l'enfant dans le processus éducatif. La coopération de l'école avec la famille.

Module n° 4 :

Diagnostic des problèmes élémentaires dans l'éducation des enfants roms. Diagnostic et connaissance des spécificités d'un enfant rom. Nouvelles méthodes d'éducation et d'instruction des enfants roms. Analyse et évaluation de l'éducation des enfants roms. Développement des fonctions non-cognitives de personnalité de l'enfant.

Module optionnel "A" :

Préparation des ateliers du travail quant au contenu, organisation, matériel, techniques et méthodes. Gestion des ateliers, spécificités du travail avec les adultes. Planification des ateliers dans les programmes, auto-développement. Autres méthodes innovatrices pour le développement du raisonnement critique des enfants dans la classe

préparatoire d'école primaire. Le travail avec l'assistant rom. "Monitoring", travail des enseignants débutants.

Module optionnel "B" :

Signification et utilisation du programme éducatif individuel dans l'éducation des enfants roms, sa structure, méthode de son élaboration. Consultations individuelles lors de l'élaboration et l'utilisation de ce programme.

À la fin des cours, les participants doivent écrire une dissertation sur le sujet recommandé par les formateurs et la soutenir. Pour valider cette formation, ils reçoivent du SPU un certificat de participation qui est reconnu officiellement par le Ministère de l'Éducation.

Pour conclure on peut dire que cette formation vise à approfondir, à améliorer et à élargir les aptitudes pédagogiques de l'enseignant conformément aux exigences de l'éducation dans l'environnement donné. L'échange et la confrontation mutuels des expériences théoriques et pratiques des enseignants, formateurs et de l'équipe de recherche pendant la période de l'expérimentation devront aussi mener à la réalisation de cet objectif.

Classes préparatoires et bonnes pratiques pour l'éducation des enfants roms dans le contexte étranger

Parmi les 7 pays représentés au séminaire, c'est seulement en **Roumanie** qu'il est prévu d'établir la classe préparatoire telle que définie dans le cas slovaque, c'est-à-dire ayant pour but de préparer les enfants à rentrer dans l'école primaire. C'est à partir de l'année scolaire prochaine que tous les enfants roumains, roms ou non roms, devront fréquenter ce type de structure. Par ailleurs, différentes initiatives des ONGs ont conduit un peu partout (par ex. à Nusfalau, Varias, Valea Rece, Singer de Padure, Romanesti, etc.) à l'établissement des écoles maternelles pour les enfants roms mais malheureusement souvent très précaires (leur période d'existence étant étroitement limitée par le financement des projets menés par les ONGs).

En **Autriche**, on connaît également le terme des classes préparatoires, mais il ne s'agit pas d'une structure préscolaire et elles sont aussi destinées à tous les enfants. Selon l'âge de l'enfant accueilli, sans prendre en compte si celui-ci a déjà fréquenté l'école auparavant, il intègre une classe où il dispose de deux ans pour rattraper l'écart entre lui et les autres élèves. Pendant cette période, l'enfant n'est pas noté et selon ses besoins, il peut recevoir des cours de soutien qui peuvent être donnés dans sa langue maternelle. Mais puisqu'il ne s'agit pas toujours du problème linguistique, parfois, l'enfant n'est pas capable en deux ans d'acquérir les connaissances exigées et dans ce cas, il répète l'année et finalement il est transféré dans une classe d'intégration ou dans un centre pédagogique spécial (avant appelé l'école spéciale).

La tendance actuelle serait de supprimer complètement ce fonctionnement au profit d'un nouveau système appelé "période d'entrée scolaire librement choisie". Selon ce système, l'enfant devrait apprendre les connaissances de la 1^{ère} et de la 2^{nde} classes d'école primaire en 3 ans. Le cas échéant, les différentes mesures de soutien sont prévues : l'enfant reste dans la classe et peut avoir quelques heures de soutien par semaine avec un enseignant spécialisé ; être accueilli dans une classe d'intégration où il y a deux enseignants, l'un des deux spécialement formé (enseignement en équipe) ; ou l'enfant intègre un centre pédagogique spécial qui prévoit l'enseignement dans des petits groupes et selon les plans d'enseignement spéciaux.

Dans les autres pays, les classes préparatoires n'existent pas vraiment, toutefois, il existe différentes pratiques de soutien ou de compensation dans l'enseignement pour les enfants roms. Par exemple en **Andalousie** (Espagne), où les Roms représentent la minorité ethnique la plus importante, peuvent jouir dans le domaine éducatif de la même loi que les immigrés - la *Loi de Solidarité*. Celle-ci a été mise en place en 1999 pour répondre à la montée de l'immigration de l'Afrique du Nord, et son but est de garantir l'égalité des chances et d'améliorer la sûreté sociale.

Le mot clé pour atteindre ces objectifs est "la compensation". Cela se traduit par le soin individuel et les mesures spéciales destinées aux enfants "d'un environnement culturel défavorable" ou appartenant aux minorités culturelles ou ethniques (dont les Roms). La réduction du nombre des élèves dans la classe, le transport et le logement des élèves gratuits, le soutien aux enseignants travaillant dans les lieux défavorisés (financier et psychologique également), sont autant d'exemples de mesures de compensation (ou de "discrimination positive"). La loi prévoit également de sauvegarder l'identité culturelle des minorités et des immigrés et c'est pour cette raison qu'elle a renforcé leur participation dans l'environnement social. Enfin, le développement des valeurs interculturelles devrait être la voie de lutte contre la discrimination.

Dans le cas présenté lors du séminaire, l'approche pédagogique envers les enfants roms en **Angleterre** correspond à l'enseignement interculturel. Dans l'école, dans laquelle le participant travaille sur le poste spécialisé de coordinateur pour les enfants des minorités, les enfants roms accueillis sont ceux des familles roms venant de l'Europe de l'Est et qui sont demandeurs l'asile. De ce fait, leur présence dans l'école est d'une durée indéterminée et le plus souvent courte. Généralement, ces enfants n'ont aucune connaissance de l'Anglais et leur niveau de connaissance de leur(s) langue(s) est très bas. Dès leur arrivée, ils sont accueillis dans les classes traditionnelles où y sont aussi accueillis d'autres enfants d'immigrés qui connaissent peu ou pas du tout la langue anglaise. Il s'agit du *système d'inclusion*.

Ensuite, un grand effort est accordé à la coopération avec les parents, au recueil d'informations concernant l'enfant, telles que le pays d'où il vient, sa culture, son niveau de connaissances, ses loisirs, etc. et une ambiance de coopération entre les élèves dans la classe est établie. L'enfant suit le programme d'enseignement comme tous les autres élèves ou un programme adapté à ses besoins. L'enfant peut

également avoir un enseignant de soutien avec lequel il suit des cours planifiés d'avance - un emploi de temps flexible est tout à fait à sa disposition. Dans certains cas, la présence des traducteurs facilite la communication (également pendant les activités périscolaires).

L'intégration partielle des enfants roms est pratiquée dans l'école primaire de Skocjan, en **Slovénie**. Dans ce modèle, les élèves roms fréquentent des classes traditionnelles, mais ils ont des cours séparés pour l'enseignement de la langue slovène et des mathématiques. Pendant ces cours, le travail individualisé et le développement de l'enfant sont privilégiés. Cette méthode s'est montrée fructueuse puisque les élèves arrivent à progresser d'une année à l'autre.

Les enseignants de cette école sont formés au niveau local (dans le cadre de la formation continue). Répartis dans plusieurs groupes spécifiques, ils sont amenés à échanger leurs expériences, à préparer des programmes individuels et à adapter leurs méthodes de travail. Les principaux cours sont menés par l'Association *Step by Step* et l'Institut Pédagogique d'Etat.

Enfin, le cas de la **France**, présenté au séminaire, est celui de l'école "Les Voyageurs" implantée directement sur l'aire de stationnement aménagée pour les Roms de passage à Dijon. Par rapport à la thématique de ce séminaire, c'est l'école entière que l'on peut considérer comme préparatoire par ses contenus et ses démarches qui, à travers la prise en compte de la culture rom, ont pour but de préparer à la fois les enfants et les familles à intégrer les écoles et donc les classes traditionnelles lors de leur voyage.

En dehors des moyens humains (aides-éducatrices entre autre) un travail basé sur les pédagogies différenciées ou individualisées et la mise en place du tutorat entre les enfants sont développés pour répondre aux attentes et besoins des enfants. Ce travail se fonde aussi sur un travail en équipe de la part de tout le personnel éducatif qui se traduit par l'élaboration et la réalisation de projets globaux que par un fonctionnement souple de la structure de l'école (par exemple : des adolescents préparent et réalisent des interventions en lecture dans les autres classes afin de motiver et de valoriser à la fois l'écrit mais aussi le fait d'être Rom et fier de l'être à l'école).

Depuis sa création, l'école a privilégié l'accueil (souplesse lors de l'inscription, discussion avec les familles) et mis l'accent sur les apprentissages fondamentaux, la lecture en priorité (avec une prise en

compte du niveau d'apprentissage effectif de chaque enfant), tout en développant ces apprentissages dans et à travers toutes les disciplines de l'école.

L'objectif continuellement visé par l'équipe enseignante est de rendre chaque enfant acteur de ses apprentissages afin qu'il ne soit plus passif à l'école. L'action développée par l'école qui va dans cette optique est *le suivi scolaire*, qui implique également un travail de partenariat avec les familles et favorise aussi des pratiques de pédagogie différenciée, individualisée ou par objectifs. Pour ce suivi, le livret scolaire a remplacé le traditionnel bulletin de notes d'il y a plusieurs années. Ce livret donne un état des compétences et des connaissances acquises par un enfant et peut être complété par des indications personnalisées.

Recommandations des participants étrangers

- La remise en cause des classes préparatoires ne devrait pas être d'actualité, au contraire, il faudrait en faire une évaluation sérieuse afin de les accompagner et de favoriser leur évolution nécessaire. Par ailleurs, on pourrait s'appuyer sur leur fonctionnement pour en transférer certaines actions à toutes les structures éducatives.
- Valoriser le travail qui s'y accomplit permettrait de rassurer et valoriser le personnel éducatif qui y enseigne mais aussi les enfants roms qui y sont scolarisés et leurs familles.
- Si la création de ces classes préparatoires a permis la suppression de nombre de classes spécialisées, il serait essentiel de faire évoluer la pratique et les contenus des *tests psychologiques*, qui servent à déterminer si un enfant est assez mature pour intégrer la première année de l'école primaire. En effet, ces tests peuvent contribuer à fausser les données de départ.
- Selon une participante rom, l'éducation préscolaire des enfants roms peut être pleinement assurée par la famille. Sinon, si elle doit être institutionnalisée, elle devrait alors être différenciée selon les différents sous-groupes roms et être assurée dans la langue rom pour ceux qui la parlent, le cas échéant dans la langue de la population majoritaire mais avec un enseignement intensif de la langue rom. Une école maternelle idéale devrait : être directement créée dans la communauté rom ; on devrait y employer des méthodes pédagogiques alternatives et interactives ; l'accent devrait être mis sur le développement des capacités spécifiques et la vocation de chaque enfant ; le personnel enseignant devrait être également choisi parmi les personnes respectées de la communauté rom et le partenariat permanent avec les parents et leur participation à toutes les décisions de l'école devront être soutenus afin que cette structure évolue sur ces bases.
- Le rôle qui peut être assuré par l'assistant rom auprès des enfants dans les classes préparatoires ou dans les maternelles est incontestable. Il est donc souhaitable de continuer à soutenir la formation des jeunes Roms et leur travail dans ces structures. Peut-être faudrait-il davantage faire participer les mères roms, notamment dans les écoles maternelles.
- Malgré le fait que les autorités slovaques aient souligné que les classes préparatoires ne sont pas destinées uniquement aux enfants roms mais à tout enfant qui à l'âge de 6 ans n'est pas prêt à intégrer une école primaire, il semblerait que cette structure ne soit

fréquentée que par les élèves roms. Il faut donc être très attentif à ce que cette structure n'engendre pas une double discrimination : non seulement les enfants roms y sont séparés des autres enfants, mais aussi le fait d'être dans une telle classe peut être vu comme très négatif et stigmatisant pour l'enfant rom. Il serait souhaitable de faire un plus grand effort pour former des classes mixtes, avec un plus petit nombre d'enfants par classe afin de pouvoir utiliser des pédagogies individualisées.

- Afin que l'enfant rom soit prêt pour entrer dans l'école primaire lorsqu'il atteint ses 6 ans, il faudrait lui permettre de fréquenter une école maternelle – donc la gratuité pour accueillir les enfants roms à la maternelle.
- Au lieu de continuer de parler de la façon d'éduquer les enfants "d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine d'instruction", il serait souhaitable de penser davantage comment intégrer les aspects positifs de la culture, histoire et langue rom et comment enseigner cette dernière.
- Dans certaines régions slovaques, il est nécessaire d'instaurer des classes d'après-midi et de procurer le matériel pédagogique et les outils de travail nécessaires pour garantir aux enfants des conditions décentes pour s'instruire – cela fait partie de l'égalité des chances.
- Enfin, même si ce séminaire examinait la structure s'inscrivant dans l'enseignement primaire, il est important de souligner qu'il faut penser à plus long terme en ce qui concerne la réussite des élèves roms et ceci par exemple en mettant en place des programmes qualifiants qui déboucheront dans les opportunités d'emploi.

Recommandations proposées par l'Institut Pédagogique d'Etat (le SPU)

Nous recommandons de :

1. Continuer dans la réalisation des classes (préparatoires) zéro. Moderniser le contenu, les méthodes et les approches didactiques. Tenir compte des résultats de la recherche lors de leur conception.
2. Continuer de réaliser la formation pour les assistants pédagogiques roms.
3. Élargir la formation des enseignants orientée sur le travail avec les enfants roms.
4. Inclure dans les plans d'enseignement, pour tout le monde dans les facultés de pédagogie, la problématique concernant les spécificités de l'éducation des enfants roms.
5. Continuer dans les recherches conduites sur l'efficacité des classes préparatoires et sur les spécificités de la scolarisation des enfants roms.
6. Fournir un effort maximal pour que les enfants roms d'un environnement défavorable puissent fréquenter l'école maternelle.
7. Créer une méthodologie pour surveiller le degré de tolérance envers les minorités et différentes cultures.
8. Diffuser les expériences qui se sont montrées positives et bonnes dans le domaine de la scolarisation des enfants roms en Slovaquie et dans d'autres pays européens.
9. Établir une équipe de recherche rassemblant les spécialistes des différents pays européens qui réaliseront la recherche sur l'efficacité de la scolarisation des Roms.
10. Aménager un système éducatif d'une journée entière.
11. Établir une école secondaire de l'art avec la spécialisation sur les arts plastiques, éventuellement ouvrir cette spécialisation dans l'Ecole secondaire des arts qui existe à Kosice.

Conclusions

Le séminaire a atteint son objectif et tous les participants se sont tenus à sa thématique. La visite dans une classe préparatoire ainsi que la présence des enseignants ayant des expériences de travail dans une telle classe étaient des facteurs très positifs notamment dans la confrontation entre la recherche et la réalité. Même si les opinions de toutes les personnes présentes au séminaire n'ont pas été identiques sur chaque point, il est cependant possible de conclure cette rencontre.

La réalisation de la classe préparatoire devrait continuer à être soutenue et développée, et ceci par la modernisation des contenus, des méthodes et des approches didactiques et par la préparation professionnelle des enseignants et des assistants pédagogiques roms. Chaque enfant devrait avoir des chances égales pour entrer dans le processus éducatif. C'est pour cela que pour les enfants d'un environnement défavorable (il s'agit en majorité des enfants roms) on devrait assurer une opportunité pour qu'ils puissent rejoindre le niveau de maturité des autres enfants de même âge.

Naturellement la meilleure solution serait que tous les enfants fréquentent l'école maternelle, qui les prépare justement à l'entrée dans une école primaire. **Il semble donc utile de mener, parallèlement aux classes préparatoires, à la valorisation des écoles maternelles, leur inclusion dans le système éducatif et donner un soutien aux formations du personnel pédagogique qui y travaille.** Si ceci se réalisait au mieux, l'existence même des classes préparatoires s'avèrerait inutile.

Si l'on peut aujourd'hui confirmer qu'il s'agit en très forte majorité des enfants roms qui ne sont pas prêts à entrer dans la 1^{ère} classe d'école primaire à l'âge de 6 ans, on devrait donc s'accorder pour donner certains **avantages** liés à leur éducation préscolaire : accès gratuit à l'école maternelle, augmentation des moyens financiers pour les écoles maternelles qui accueillent notamment les enfants roms, pour l'achat des accessoires et du matériel scolaire, diminution du nombre d'enfants par classe.

Il est également indispensable d'impliquer les parents roms dans l'éducation et l'instruction de leurs enfants - dans les maternelles embaucher les mères roms et dans les classes préparatoires les assistants pédagogiques roms.

Dans la formation des enseignants, initiale ou continue, il est nécessaire d'incorporer des éléments d'enseignement sur la tolérance, l'interculturalité, les droits des enfants et de l'Homme, dans le but que le personnel pédagogique soit ouvert d'esprit, tolérant et ceci envers tous les enfants, sans distinction de leurs origines. De plus, il est important d'inclure dans la formation de tous les enseignants la problématique concernant les spécificités de l'éducation des enfants roms.

L'histoire, la culture et la langue rom devraient trouver de plus en plus de place dans les manuels scolaires.

Il est clair que l'éducation joue un rôle important dans le développement de la communauté rom mais ce n'est pas son unique issue. Il est indispensable de soutenir des programmes orientés sur l'acquisition de la qualification, la création et la recherche des postes d'emploi sur le marché du travail. Il est logique que les efforts individuels des professionnels, de l'administration d'Etat, des individus et des groupes ne peuvent pas parvenir à un immense succès. C'est pour cette raison que nous recommandons, non seulement au niveau étatique mais aussi au niveau régional, de coordonner le travail qui mène à l'amélioration de la cohabitation des cultures différentes.

Programme du séminaire :

- Ouverture du séminaire : **Anna Butasová**, Secrétariat national du Conseil de l'Europe à Bratislava, **Viliam Figusch**, Bureau d'information du Conseil de l'Europe à Bratislava, Slovaquie, **Jean-Pierre Liégeois**, Université de Paris 5, Centre de Recherches Tsiganes, France
- Table ronde - présentation de tous les participants
- Exposés des invités étrangers :
 - **Mirjam Karoly**, Romano Centro, Autriche
 - **Charalambos Tziogouros**, Ministère de l'Education et de la Culture, Service de la psychologie de l'éducation, Chypres
 - **Carmen Tejera**, TES Murillo, Espagne
 - **Régis Alviset**, Ecole "Les Voyageurs" de Dijon, France
 - **Délia Grigore**, Université de Bucarest, Faculté des langues et littératures étrangères, Roumanie
 - **Anton Zupet**, Osnovna skola Frana Matelka Skocjan, Slovénie
 - **Keith Chambers**, Heronsgate primary school, Royaume-Uni
- Exposé - *Coexistence multiculturelle* : **Miron Zelina**, Université de Comenius, Faculté de Pédagogie, Bratislava, Slovaquie
- Visite de l'école primaire Kosice-Saca, discussion avec des enseignants
- *Classes préparatoires dans l'école primaire pour les enfants provenant d'un environnement insuffisamment stimulant socialement et dans le domaine de l'éducation. Conception éducative. Développement des capacités communicatives des enfants.* : **Alena Stihová, Katarína Vladová**, SPU, Bratislava, Slovaquie
- *Présentation du projet Formation de spécialisation et d'innovation destinée aux enseignants des enfants roms* : **Zuzana Kadleciková, Marta Petrásová**, SPU, Bratislava, Slovaquie
- *Présentation des publications spécialisées* - **Daniela Valachová**, Université de Comenius, Faculté de Pédagogie, Bratislava, Slovaquie, **Ján Cangár**, SPU, Bratislava, Slovaquie
- Visite de l'école secondaire des arts à Kosice, présentation des différentes disciplines

- *Motivation à l'aide de l'expression artistique* : **Klára Ferliková**, SPU, Bratislava, Slovaquie
- *Présentation des œuvres artistiques des enfants de l'école primaire de Jarovnice* : **Ján Sajko**, enseignant de l'école
- Conclusions du séminaire : **Jean-Pierre Liégeois**, **Anna Butasova**

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le 3 février 2000 la Recommandation n° R (2000) 4 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe.

Les Ministres soulignent dans ce texte « qu'il est urgent de poser de nouvelles fondations pour de futures stratégies éducatives en faveur des Roms/Tsiganes en Europe ».

La mise en œuvre de cette recommandation s'inscrit dans un projet global qui comporte plusieurs types d'activités (séminaires de formation, analyses de bonnes pratiques, production de matériel pédagogique, publications, etc.).

La mise en commun des expériences et de leurs résultats, leur comparaison et leur confrontation à travers un ensemble de coopérations constituent une réponse adaptée aux questions qui se posent. Des actions concertées au niveau européen produisent des résultats qui dépassent de loin la simple addition des actions développées. Outre que ces actions ont un effet d'entraînement et de mobilisation, l'union des efforts et leur complémentarité en renforcent l'efficacité.

Ainsi le projet, à travers des mesures de synthèse et d'évaluation, d'information et de formation, vise à rendre les programmes existants complémentaires et mieux adaptés.

Le thème de chaque activité doit être précis, pour éviter les répétitions, approfondir les domaines les plus importants, et construire un savoir cohérent et comparatif à l'échelle européenne. Il importe aussi que les résultats issus des activités (synthèses, conclusions, orientations de travail) soient accessibles aux personnes concernées, et que la mémoire des actions et des enseignements qu'elles portent soit assurée. C'est pourquoi cette brochure est diffusée et fait partie d'une série dont les titres et les contenus se complètent.

Le projet confirme que les activités lancées depuis plusieurs années pour scolariser les enfants roms/tsiganes jouent un rôle moteur et novateur, et constituent une référence. Elles démontrent aussi que la diversité culturelle et les actions destinées à la respecter, dans la perspective d'une éducation interculturelle, sont une source d'enrichissement pour tous les élèves et pour l'ensemble de la société européenne.